



SURMONTER LA CRISE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



En 2023, 2,2 milliards de personnes dans le monde ne disposaient pas d'accès à l'eau potable gérée en toute sécurité et 3,5 milliards étaient privées de systèmes d'assainissement sûrs¹. Une réalité alarmante, dans un contexte où plus de la moitié de la population mondiale (52%) vivra dans des conditions de stress hydrique d'ici à 2050² et où le risque de conflits autour du partage de l'eau est bien réel. Nous sommes face à une crise de l'eau majeure.

Bien que les États aient reconnu aux Nations unies l'accès à l'eau et l'assainissement comme des droits humains et qu'ils se soient engagés avec les Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre une gestion durable de l'eau et l'accès universel à l'EAH (eau, assainissement et hygiène) d'ici 2030, les avancées sont trop lentes. UN-Water alerte sur le besoin de « quadrupler le rythme des efforts ». Les États doivent accélérer l'action pour mettre en place des politiques fortes, à tous les niveaux, et des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés au niveau international.

1 / Rapport du Joint Monitoring Program 2023, OMS/UNICEF

2 / UN-Water, Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : l'eau et les changements climatiques, faits et chiffres, 2020.



Recommandations du SIF

1 Les États doivent respecter leurs obligations au regard des principes et critères des droits humains à l'eau et à l'assainissement³.

Les droits humains, en particulier le droit à une alimentation idoine et le droit à l'eau potable et à l'assainissement, doivent être au cœur des politiques et des interventions visant à garantir un accès équitable à l'eau et à une alimentation nutritive.

La réalisation concrète des principes et critères des droits humains à l'eau et à l'assainissement (DHEA) sur le terrain reste un enjeu. La programmation au développement et les politiques sectorielles restent encore trop orientées vers la fourniture de services. Cette approche montre ses limites en termes d'impact durable sur le développement humain, d'autant plus que les investissements actuels dans le secteur sont insuffisants et nécessiteraient d'être quadruplés pour atteindre les ODD d'ici 2030. L'approche basée sur les droits humains (ABDH), qui agit sur les causes profondes des inégalités, doit être intégrée aux politiques et stratégies opérationnelles sur l'eau et l'assainissement.

Les États, agences onusiennes et bailleurs de fonds doivent appuyer leurs pays partenaires sur l'élaboration de cadres légaux et réglementaires conformes à l'ABDH et conformes aux principes et critères des DHEA. Les politiques et programmes de développement et d'aide humanitaire, ainsi que les ressources d'aide publique au développement dans le secteur, doivent être orientés vers les pays les moins avancés et en développement et vers les populations les plus vulnérables et marginalisées.

2 Les États et les acteurs concernés doivent promouvoir des pratiques agricoles durables et protéger, restaurer et conserver les ressources en eau

Il est primordial que les États et les parties prenantes encouragent des pratiques agricoles durables tout en préservant, restaurant et conservant les ressources en eau. Cela implique l'adoption de mesures de conservation et de protection des ressources en eau, telles que la préservation des bassins versants, la lutte contre la pollution de l'eau et la gestion durable des aquifères⁴.

³ / Consulter notre note d'expertise en [cliquant ici](#) pour en savoir plus sur l'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

⁴ / Les aquifères sont des roches poreuses qui contiennent de l'eau et permettent sa circulation.

Cette approche vise à assurer la pérennité des pratiques agricoles, à garantir l'accès à l'eau pour les générations futures et à préserver les écosystèmes aquatiques cruciaux pour la sécurité alimentaire mondiale. Il est impératif d'aborder de manière intégrée la préservation de la ressource en eau et l'amélioration de l'accès à ses services, en reconnaissant l'importance vitale de la protection des équilibres écosystémiques et en considérant l'eau comme un bien commun accessible à tous les utilisateurs, y compris les êtres vivants non humains.

Les États doivent également accorder la priorité à l'adaptation aux changements climatiques à travers les questions agricoles. Cela implique de passer de l'agriculture intensive à des pratiques plus durables et des systèmes agro-écologiques respectueux de l'environnement. Pour relever les défis de l'insécurité alimentaire, de l'adaptation aux changements climatiques et des stress hydriques, il est nécessaire d'adopter des approches intégrées. Celles-ci incluent la promotion de l'agroécologie, des techniques d'irrigation raisonnées, la gestion durable des bassins versants, la rotation des cultures, la gestion intégrée des ravageurs et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'engagement communautaire et la gouvernance participative sont essentiels pour garantir une gestion équitable et durable des ressources en eau et des systèmes alimentaires.

3 Les ressources en eau doivent être considérées comme un bien commun par les États et être gérées de manière équitable et durable dans un contexte de pression sur la ressource.

◆ Changements climatiques, pollution, surexploitation, gaspillage, demande croissante, croissance démographique, agriculture intensive : les ressources en eau subissent de plus en plus de pressions impactant sa qualité et sa disponibilité. La mise en place effective de plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est aujourd'hui une urgence. L'eau, droit humain, est aussi un bien commun. Elle doit être gérée démocratiquement, de façon équitable et durable, avec une répartition concertée entre les usagers de l'eau, dans le respect de l'environnement. Ces plans de gestion doivent intégrer des mesures fortes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

◆ Les États doivent urgemment concrétiser les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris (2015), en intégrant des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le secteur EAH, ainsi que les enjeux de l'EAH dans les politiques, les plans d'action en matière de climat et des autres secteurs tels que l'agriculture ou l'énergie. Sans cela, les pressions autour de la ressource risquent d'accentuer les inégalités d'accès à l'eau et à l'alimentation mais aussi de provoquer conflits et déplacements forcés de population.

◆ Les futurs processus politiques internationaux sur l'eau et le climat sont l'occasion pour la communauté internationale de reconnaître l'eau comme bien commun, encourager le partage des données scientifiques sur l'état des ressources en eau, accélérer les progrès pour atteindre l'ODD 6 et protéger les ressources en eau.

4 Les États doivent garantir la participation des communautés et de la société civile dans les processus de décision du secteur EAH, à tous les niveaux.

- ◆ La participation est un principe central des droits humains. Les personnes et organisations de la société civile (OSC) doivent avoir la possibilité de participer de manière active, libre et significative aux processus de décision, au niveau local, national mais aussi international.
- ◆ Les personnes et OSC doivent avoir la possibilité d'intervenir dans le choix du type de service et du modèle de gestion des services d'eau et d'assainissement. Les acteurs et actrices du développement doivent renforcer la justiciabilité des DHEA en soutenant les mécanismes de dépôt de plaintes et de référencement des violations des droits, notamment au niveau du bureau des rapporteurs des Nations unies aux DHEA ou au niveau national avec les institutions de défenseurs des droits.
- ◆ La Conférence sur l'Eau de 2026 doit garantir la participation effective des OSC à la Conférence, mais également à ses réunions préparatoires.





Les États doivent prévenir et apporter une réponse adaptée et coordonnée aux situations de crises impactant les services EAH.

En 2023, les crises humanitaires touchaient 173 millions de personnes (dont près de 110 millions d'enfants) dans 155 pays, d'après l'UNICEF. Ce nombre de personnes ne cesse d'augmenter. Selon OCHA, elles seront plus de 300 millions en 2024⁵. Dans les contextes fragiles, qui conjuguent souvent conflits, déplacements forcés et vulnérabilités structurelles, les conditions d'accès à l'eau se détériorent très rapidement et les besoins des populations hôtes et des populations déplacées sont difficilement couverts. Une mobilisation accrue est demandée auprès des acteurs humanitaires de l'EAH. Or, on observe un rétrécissement sans précédent de l'espace humanitaire : multiplication d'obstacles au déploiement des opérations, insécurité grandissante pour les personnels humanitaires et augmentation des risques pour les populations civiles à accéder aux secours et à la protection que leur garantit le droit international humanitaire (DIH). Les États doivent impérativement assurer la continuité de l'accès aux services aux personnes impactées, et se mobiliser pour protéger l'espace humanitaire contre toute attaque.

Pour mettre fin à toutes les entraves à la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement et à la sécurité alimentaire, il est impératif de cesser immédiatement le ciblage et la destruction des infrastructures et de garantir la sécurité des lieux de distribution, de fournir un soutien technique et financier pour les réhabilitations et reconstructions, de ne pas entraver la circulation des matériaux et sources d'énergie nécessaires.

En parallèle, comme ne cesse d'alerter le Global Wash Cluster, le secteur EAH humanitaire n'a pas les capacités et les financements suffisants pour répondre à tous les besoins. Tout l'enjeu est le renforcement de la qualité des interventions EAH en phase d'urgence et du renforcement de la résilience des systèmes sur le long terme. Les autorités doivent notamment s'assurer de l'usage efficient des ressources en eau en période de crise pour prévenir le stress hydrique ; prévenir les risques sanitaires en améliorant les dispositifs sur la chaîne de l'assainissement ; et renforcer les autorités locales de façon continue sur la prévention des crises et le maintien des services dans les zones de crises et de fragilités. Le SIF recommande urgemment aux États de soutenir la mise en œuvre de la feuille de route humanitaire 2020-2025 du Global WASH Cluster.





6 Les financements publics en direction de l'EAH doivent considérablement être augmentés et cibler les plus vulnérables.

◆ Les niveaux actuels de financement des services EAH sont bien inférieurs aux coûts du capital requis pour répondre ne serait-ce qu'aux besoins de base en matière d'EAH d'ici 2030. Il faudrait quadrupler les investissements annuels d'ici 2030 pour atteindre la couverture universelle en eau potable et assainissement. Le coût mondial de la réalisation de l'ODD 6 est estimé à 1000 milliards de dollars, soit 1,21% du PIB⁶ mondial. Ces estimations des besoins en ressources ne tiennent même pas compte des coûts de fonctionnement et d'entretien des services, ce qui rend les besoins réels de financement encore plus élevés.

◆ A l'échelle internationale, malgré des progrès insuffisants vers l'ODD 6 et une demande croissante d'aide publique au développement (APD), les engagements d'APD en faveur du secteur de l'eau ont diminué de 12 % entre 2015 et 2021, et les décaissements effectifs ont diminué de 15 % au cours de la même période, malgré l'augmentation du financement nécessaire pour atteindre les cibles de l'ODD⁷ ! Le secteur souffre d'un large déficit de financement. Le financement en capital nécessaire pour étendre les services EAH à toutes et tous, tels que définis dans les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD, s'élève à 114 milliards de dollars par an entre 2015 et 2030, soit 3 fois plus que les investissements annuels actuels⁸. Et ces fonds ne ciblent pas suffisamment les pays ayant les plus faibles taux de couverture, ni les populations ayant les plus forts besoins, à cause des déséquilibres entre les prêts et les dons. Au niveau global, une tendance à passer des subventions aux prêts a été observée dans l'APD ; les prêts sont passés de 44% de l'APD dans le secteur en 2022 contre 61% en 2018⁹.

◆ Les États doivent augmenter significativement leurs financements pour le secteur EAH, que ce soit au niveau national (budgets nationaux) ou en termes d'APD sous forme de dons. Ils doivent rééquilibrer les financements entre le secteur de l'eau potable et le secteur de l'assainissement. L'assainissement de base en milieu rural et la lutte contre la défécation à l'air libre doivent devenir des priorités. Les financements doivent cibler les populations les plus vulnérables, et les États doivent mettre en place des mécanismes de tarification sociale pour garantir un accès aux services dans des conditions abordables pour toute et tous. Les financements du secteur de l'eau en contexte humanitaires sont très largement insuffisants : seuls 37,3 % des financements nécessaires ont été reçus en 2023¹⁰. Face à ce constat, plusieurs organisations ont créé le collectif de la Wash Road Map¹¹ et ont lancé un Call-to-Action¹² à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de mars 2023, enjoignant les états à s'engager dans des mesures concrètes afin de renforcer le secteur EAH dans les environnements de fragilité, de conflit et de violence (FCV). La France est l'un des pays signataire.

◆ Le manque d'accès aux services EAH reste un obstacle majeur au développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement, en milieu rural et pour les populations en situation de vulnérabilité. L'atteinte des cibles assainissement de l'ODD⁶ en 2030 semble compromise sans un financement massif du secteur et une remontée de cette problématique dans les agendas politiques, ainsi qu'une mise en œuvre effective de ces politiques. L'intégration de toutes et tous, y compris des plus vulnérables, dans les mécanismes de décision à travers des approches participatives, sera garante de la réussite de ce défi majeur.

6 / Strong et al, 2020 in Financer la sécurité hydrique de demain, OCDE, 2022

7 / Plan d'action pour l'accélération : ODD 6 - Rapport de synthèse sur l'eau et l'assainissement 2023

8 / World Bank, The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene, 2016

9 / Financer la sécurité hydrique de demain, OCDE, 2022

10 / Service de tracking d'OCHA 2023 <https://fts.unocha.org/global-sectors/11/summary/2023>

11 / CARTE ROUTIÈRE WASH - WASH Home (washroadmap.org)

12 / Appel à l'action - FEUILLE DE ROUTE WASH (washroadmap.org)





Les financements publics en direction de l'EAH doivent considérablement être augmentés et cibler les plus vulnérables.

- ◆ Contrairement à d'autres domaines, la gestion internationale de l'eau souffre d'un manque de politiques contraignantes, à l'exception de deux conventions sur les eaux transfrontalières qui n'ont été ratifiées que par un tiers des États. Bien que quelque 30 agences des Nations unies travaillent sur les enjeux liés à l'eau, coordonnées par UN-Water, il n'existe pas d'instance politique de haut niveau pour accélérer les actions en faveur de l'ODD 6. Ce vide institutionnel entrave l'émergence d'un véritable leadership politique international sur les questions de l'eau.
- ◆ La Conférence des Nations unies de mars 2023 a marqué le premier rassemblement intergouvernemental sur l'eau après 46 ans de silence. Bien qu'une nouvelle conférence de l'ONU soit annoncée pour 2026, aucun accord politique négocié n'est prévu. Il est nécessaire de capitaliser sur les résultats de la conférence de 2023 en assurant la mise en œuvre des pistes d'actions et de ses conclusions. Cela comprend la nomination d'un.e Envoyé.e Spécial.e des Nations unies pour l'eau et l'assainissement, ainsi que la création d'un mécanisme scientifique mondial sur l'eau. Il est également indispensable que les futures conférences des Nations unies sur l'eau soient organisées régulièrement (tous les 2 ou 3 ans) et aboutissent à l'adoption de décisions négociées au niveau multilatéral.
- ◆ Il est essentiel d'intégrer systématiquement de segments consacrés à l'eau dans les agendas des conférences internationales portant sur des domaines connexes tels que la santé, l'alimentation, le changement climatique, les océans, et l'environnement, afin de renforcer les synergies entre ces secteurs et de promouvoir une approche transversale des défis mondiaux.





8 Les États et acteurs du développement doivent intensifier les efforts pour l'assainissement en milieu rural, encore insuffisamment ciblé en termes politique et budgétaire.

UN-Water alerte sur le fait que les taux de progression de couverture actuelle pour l'assainissement doivent être quintuplés à l'échelle mondiale, multipliés par 15 dans les pays les moins avancés et multipliés par 9 dans les contextes fragiles, si les États veulent atteindre un accès universel et équitable à l'assainissement d'ici à 2030 . Le taux de couverture est particulièrement faible en milieu rural, pour les populations les plus vulnérables. Bien qu'il soit prouvé que l'assainissement produit d'importants effets positifs sur le développement humain, en plus d'être indispensable à la santé publique, les dépenses publiques et extérieures consacrées à ce secteur au niveau mondial sont généralement deux fois moins élevées que celles consacrées à l'eau potable, entravant la mise en œuvre des politiques sur le terrain .

L'assainissement doit impérativement devenir une priorité des États à l'échelle nationale, tant en termes politique que budgétaire, et à l'échelle internationale : les États doivent mettre cet enjeu à l'ordre du jour des processus politiques pertinents, traitant de l'eau (Conférence des Nations Unies de 2026, 2028 et les suivantes) ainsi que des domaines connexes des grands événements.



POUR EN SAVOIR PLUS



Notre rapport « **Accélérer l'action pour l'assainissement en milieu rural : enjeux et recommandations** » est à consulter en suivant ce lien, ou en flashant le QR code ci-dessus.

CONTACT



plaidoyer@secours-islamique.org
www.secours-islamique.org

10, rue Galvani 91300 Massy
Tél. : +33 1 60 14 14 14

